



# MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérardville – Les Vaux - Ymorville

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	21/02/2014 à 20h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	14 février 2014

Référence	CM-CR-2014-001
État du document	Validé

Présents	Sylvie BEZANNIER Christine DI GENNARO Laurent DUMONT Jackie FERRE (maire) Lionel GAUTHIER	Liliane MONTAUDOIN Ludovic NADEAU Didier RIVIERE Patrick VABOIS Nicolas VANNEAU
Pouvoir	Patrick BARDE donne pouvoir à Jackie FERRE	
Absents	Sylvie DE DEYN Nathalie FLARY Corinne LUCAS Jean Claude NOELL	
Secrétaire de séance	Liliane MONTAUDOIN	
Secrétaire de mairie	Viviane HUGUET - Virginie CARTON	
Début de séance	20H30	
Fin de séance	22H10	

## ORDRE du JOUR

01 - Ouverture de la séance.....	02
02 - Approbation du compte rendu de la précédente séance en date du 13 décembre 2013.....	02
03 – Demande d'une séance à huis clos.....	02
04 – Compte administratif, compte de gestion 2013 et affectation du résultat.....	02
05 – Vote des taxes communales pour 2014.....	03
06 – Subventions versée au CCAS de Prunay le Gillon pour 2014.....	03
07 – Prix du portage de repas pour l'année 2014.....	03
08 – Budget primitif 2014.....	03
09 – Fonds de péréquation pour 2014.....	04
10 – Tarifs 2014.....	04
11 – Demande de subvention auprès de la commune de Prunay le Gillon.....	05
12 – CAUE28 : adhésion 2014.....	06
13 – Demande de subventions auprès du fonds national de prévention.....	06
14 – Conseil Général : projet de découpage délimitant les nouveaux cantons.....	06
15 – Chartres Métropole : transferts de compétences.....	07
16 – Mairie de Mainvilliers : rapport piscine des Vauroux.....	07
17 – Bureau et tour de garde pour les élections, 1 <sup>er</sup> tour, du 23 mars 2014.....	07
18 – Rosière 2014.....	08
19 - Informations des différents départements communaux.....	08
20 – Clôture de séance.....	09

## 01. OUVERTURE de SEANCE

Monsieur le Maire donne lecture du pouvoir qu'il a en sa possession, Patrick BARDE donne pouvoir à Jackie FERRE.

10 membres du conseil sont présents, le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Liliane MONTAUDOIN

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

Conformément à l'article L 2121-12 du CGCT, le conseil est invité à se prononcer sur l'examen d'une nouvelle délibération :

- approbation du compte administratif, du compte de gestion 2013 et affectation du résultat

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## 02. APPROBATION du COMPTE RENDU de la PRECEDENTE SEANCE du 13 DECEMBRE 2013

Aucune remarque n'étant faite.

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## 03. DEMANDE d'une SEANCE à HUIS CLOS

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour une séance à huis clos.

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## 04. COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE de GESTION 2013 et AFFECTATION du RESULTAT

### Délibération 2014-001

Monsieur le Maire laisse la parole à Ludovic Nadeau, adjoint chargé des finances, afin de présenter aux membres le compte administratif 2013 de la commune.

#### SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 1 440 485,97€

RECETTES : 1 404 513,85€

DEFICIT: 35 972,12€

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 768 439,48€

RECETTES 1 138 845,92€

EXCEDENT 370 406,44€

#### RESTE à REALISER (INVESTISSEMENT)

Dépenses : 675 212,00€

Recettes : 745 015,56€

Excédent : 69 803,56€

. Report en dépenses d'investissement au compte 001 : 35 972,12€

. Report en recettes de fonctionnement au compte 002 : 370 406,44€

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la séance et passe la présidence à la doyenne de séance, Liliane MONTAUDOIN.

Après débat, les membres du conseil municipal :

- **DONNENT** quitus à Monsieur le Maire pour sa bonne gestion

- **APPROUVENT** le compte administratif 2013 et le compte de gestion de Monsieur l'agent

comptable. Ces 2 documents sont conformes.

Monsieur le Maire revient présider la séance.

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## 05. VOTE des TAXES COMMUNALES pour 2014

### Délibération 2014-002

L'élaboration du budget 2014 a fait l'objet d'une réunion en date du 19 février 2014. Lors de cette réunion ont été abordées les taxes communales. Pour 2014, Monsieur le Maire propose d'appliquer une augmentation de 1,70%. Monsieur le Maire souligne que les dépenses municipales constatées (masse salariale, énergie)...seront de 2.35%.

	2013	Propositions 2014	VOTE
Taxe d'habitation	9.88%	<b>10.05%</b>	Adopté à l'unanimité
Taxe foncière bâti	19.74%	<b>20.07%</b>	Adopté à l'unanimité
Taxe foncière non bâti	25.88%	<b>26.32%</b>	Adopté à l'unanimité

Après débat, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la proposition faite par Monsieur le Maire d'appliquer les taxes communales ci-dessus pour 2014

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 06. SUBVENTION VERSEE au CCAS de PRUNAY LE GILLON pour 2014

### Délibération 2014-003

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour verser au CCAS de Prunay le Gillon la somme de 6 000€ pour l'année 2014, somme suffisante pour son fonctionnement.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2013 une subvention de 8 000€ avait été votée.

Monsieur le Maire précise que cette somme de 6 000€ est inscrite au budget primitif 2014.

Après débat, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** de verser la somme de 6000€ au CCAS de Prunay le Gillon pour l'année 2014

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 07. PRIX du PORTAGE de REPAS pour l'ANNEE 2014

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que cette décision sera validée par les membres du CCAS par un prochain conseil d'administration en date du 24 février prochain.

Monsieur le Maire rappelle le tarif 2013 pour le portage de repas à 5,61€.

Monsieur le Maire signale d'Yvelines Restauration a augmenté ses tarifs. Le coût du repas livré est de 5,68€TTC.

Monsieur le Maire propose pour 2014, un tarif de 5,70€TTC à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.

## 08. BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de finances a eu lieu en mairie le 12 février dernier, il présente les projets pour 2014 :

- Panneaux de signalisation (Avenue Malaguet, rue du Grand Moulin et panneau d'entrée d'agglomération)
- Équipements techniques (container de stockage)
- Éclairage de l'Eglise + bureau d'étude Calvel
- Restauration de la toiture de la sacristie de l'Eglise St Denis
- Amélioration du cadre de vie (aire de jeux)
- Réalisation de cave-urnes (dernière tranche)
- Réalisation du jardin du souvenir
- Restauration cantine, rénovation fenêtres et portes
- Modernisation de la cuisine (lave-vaisselle)

Monsieur le Maire rappelle que certains projets sont susceptibles d'être subventionnés. Les dossiers ont été votés lors du conseil du mois de décembre 2013.

#### Délibération 2014-004

Monsieur le Maire présente le budget 2014 de la commune au conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que le budget est présenté par chapitre et que chaque section, investissement et fonctionnement, est en équilibre entre les recettes et les dépenses.

<u>Section d'investissement</u>		<u>Section fonctionnement</u>	
Recettes	<b>1 347 672,00€</b>	Recettes	<b>1 061 523,00 €</b>
Dépenses	<b>1 347 672,00€</b>	Dépenses	<b>1 061 523,00 €</b>

Après débat, le conseil municipal :

- **VOTE** le budget primitif 2014 par chapitre

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## 09. FONDS de PEREQUATION pour l'ANNEE 2014

#### Délibération 2014-005

Monsieur le Maire rappelle que le produit du fonds de péréquation constitue une recette non fiscale de la section de fonctionnement du budget des communes de moins de 5 000 habitants déterminée en fonction du niveau d'investissement de la commune.

Pour l'année 2014, le plafond de subvention est fixé à 24 500€ correspondant à un taux de 50% du montant HT soit 49000 € de travaux au titre de l'investissement.

Sont pris en considération les travaux ou acquisitions supérieurs à 1 500€HT mandatés au cours de l'exercice, financés sur les crédits de la section d'investissement du budget communal principal. Sont exclues du fonds les dépenses liées à l'aménagement des lotissements.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à demander ce fonds auprès du Conseil Général28.

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter ce fonds auprès du Conseil Général28

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## 10. TARIFS 2014 – REGIE MUNICIPALE

### LOCATION de TABLES PLIANTES ET CHAISES

#### Délibération 2014-006

Monsieur le Maire propose de mettre à la location des tables pliantes en plastique et des chaises.

Monsieur le Maire précise que ces tables et chaises sont louées aux particuliers sous réserve de faisabilité technique et de disponibilité de la mairie, exclusivement sur le territoire communal, acheminées et posées par les agents techniques pour 72 heures du vendredi 15h au lundi 15h.

Monsieur le Maire propose le tarif suivant :

- table pliante – lot de 3 → 9.90€
- chaise – lot de 18 → 3.60€

Après débat, le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur le Maire
- **INSTAURE** une caution de 150€ par lot
- **VALIDÉ** les tarifs ci-dessous

- table pliante – lot de 3 → 9.90€
- chaise – lot de 18 → 3.60€
- caution → 150€ par lot

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## **TAXE d'HABITATION POUR LES LOGEMENTS VACANTS DEPUIS PLUS DE 2 ANS**

### **Délibération 2014-007**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 14 avril 2011 concernant cette taxe d'habitation pour les logements vacants depuis plus de 5 ans. Il informe le conseil que la durée est maintenant de 2 ans, Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Monsieur le maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Ne peuvent être considérés comme tels les logements dont la durée d'occupation a été supérieure à 30 jours consécutifs au cours des 2 dernières années et ceux dont la vacance est indépendante de la volonté du contribuable. A ce jour, 34 logements sont vacants sur la commune de Prunay-le-Gillon.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Après débat, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'assujettir les logements vacants, depuis plus de 2 ans, à la taxe d'habitation
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

 **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## **11. DEMANDE de SUBVENTIONS AUPRES de la COMMUNE de PRUNAY LE GILLON**

### **FEDERATION FRANCAISE pour le DON du SANG**

#### **Délibération 2014-008**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en date du 13 décembre dernier un courrier de la fédération française pour le don du sang concernant une demande de subvention ou une mise à disposition d'une salle accueillant les collectes pour l'année 2014.

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la commune propose de mettre à disposition la salle polyvalente.

Après débat, le conseil municipal :

- **REJETE** la demande de subvention
- **DECIDE** de proposer la salle polyvalente pour les collectes

 **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

### **ASSOCIATION des PARALYSES de FRANCE**

#### **Délibération 2014-009**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en date du 13 décembre dernier un courrier de l'Association des Paralysés de France concernant une demande de subvention pour l'année 2014.

Pour Prunay le Gillon, la subvention s'élève à hauteur de 30€.

Après débat, le conseil municipal :

- **REFUSE** le versement d'une subvention

 **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

### **ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES**

#### **Délibération 2014-010**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en date du 30 décembre dernier un courrier de l'Association Française des scléroses en plaques concernant une demande de subvention pour l'année 2014.

Après débat, le conseil municipal :

- **REFUSE** le versement d'une subvention

 **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## LA LIGUE CONTRE le CANCER

### Délibération 2014-011

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en date du 20 janvier dernier un courrier de la Ligue contre le cancer concernant une demande de subvention pour l'année 2014.

Après débat, le conseil municipal :

- **REFUSE** le versement d'une subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à relancer la ligue contre le cancer concernant la vente de ses terrains abandonnés sur la commune

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## 12. CAUE28 : ADHESION 2014

### Délibération 2014-012

Monsieur le Maire a reçu en date du 23 janvier dernier, un courrier du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement d'Eure et Loir (CAUE28) concernant d'adhésion pour 2014.

Monsieur le Maire rappelle le bien-fondé de cette adhésion :

- soutenir le CAUE28 ;
- participer à la vie de l'association ;
- profiter pleinement du CAUE28 ;
- être informé ;
- accéder aux ressources de la base de données des collectivités eulériennes ;
- être informé et invité à toutes les manifestations ;
- bénéficier du prêt gratuit de nos expositions ;
- bénéficier d'un accès gratuit et prioritaire aux ateliers-formations ;
- être destinataire de toutes nos publications ;
- bénéficier d'une réponse prioritaire dans le cadre de nos conseils sur site.

Monsieur le Maire rappelle que l'adhésion pour 2013 était de 210€.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à adhérer au CAUE28 pour un montant annuel de 210€ (tarif compris)

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à adhérer au CAUE28
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser la subvention

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## 13. DEMANDE de SUBVENTIONS AUPRES du FONDS NATIONAL de PREVENTION DANS LE CADRE de la MISE en PLACE d'un DOCUMENT UNIQUE des RISQUES PROFESSIONNELS

### Délibération 2014-013

En date du 28 novembre 2013, Monsieur le Maire a signé un contrat d'engagement réciproque, document unique d'évaluation des risques professionnels.

En date du 23 janvier 2014, le CTP du Centre de Gestion28, a émis un avis favorable concernant ce contrat d'engagement et a pris acte :

- de la mission du pôle santé au travail du CDG et des modalités d'accompagnement auprès de la commune
- du calendrier de mise en œuvre
- de notre engagement à finaliser ce document pour décembre 2014 après avoir obtenu préalablement l'avis du CTP

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à obtenir une subvention auprès du Fonds National de Prévention dès que ce document sera validé par le CTP.

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le fonds national de prévention

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## 14. CONSEIL GENERAL : DEMANDE du CONSEIL GENERAL du PROJET de DECOUPAGE DELIMITANT les NOUVEAUX CANTONS du DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR

Monsieur le Maire a reçu plusieurs courriers du Conseil Général d'Eure et Loir concernant le découpage des nouveaux cantons de l'Eure et Loir.

Monsieur le Maire présente ce nouveau découpage du Conseil Général.

Après débat, le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer sur ce découpage.

## 15. CHARTRES METROPOLE

Monsieur le Maire a reçu un courrier de Chartres Métropole en date du 12 décembre dernier concernant 3 rapports.

Monsieur le Maire présente ces 3 rapports.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer.

### TRANSFERT DE LA COMPETENCE « DEFIBRILLATEURS »

#### Délibération 2014-014

Après débat, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport transfert de compétence « défibrillateurs »

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

### TRANSFERT DE LA COMPETENCE « LUTTE CONTRE L'INCENDIE »

#### Délibération 2014-015

Après débat, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport transfert de compétence « lutte contre l'incendie »

↳ **ADOpte** à l'unanimité ↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

### PISCINE des VAUROUX « TRANSFERT DE CHARGES AU SIPPV »

#### Délibération 2014-016

Après débat, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport piscine des Vauroux « transferts de charges au SIPPV »

↳ **ADOpte** à l'unanimité ↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## 16. MAIRIE DE MAINVILLIERS : RAPPORT sur la QUESTION RECURRENTE de la COMPENSATION par la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de CHARTRES METROPOLE du RETOUR à la COMPETENCE COMMUNALE de GESTION de la PISCINE des VAUROUX

#### Délibération 2014-017

Monsieur le Maire a reçu en date du 19 décembre dernier un courrier de la mairie de Mainvilliers concernant un rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la question récurrente de la compensation par la communauté d'agglomération de Chartres du retour à la compétence communale de gestion de la piscine des Vauroux.

Monsieur le Maire souligne que ce rapport a été envoyé à tous les membres du conseil à titre d'information.

Après débat, le conseil municipal :

- **SOUHAITE** que soient respectées les consignes de la cours des comptes

↳ **ADOpte** à l'unanimité ↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## 17. TOUR de GARDE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES du 23 MARS 2014

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de s'inscrire pour le tour de garde des élections municipales du 1<sup>er</sup> tour, le 23 mars 2014.

	De 8 h 00 À 10 h 30	De 10 h 30 À 13 h 00	De 13 h 00 À 15 h 30	De 15 h 30 À 18 h 00
1	Jackie FERRE (8h00-9h30)	Ludovic NADEAU	Jackie FERRE	Ludovic NADEAU
	Ludovic NADEAU (9h30-10h30)			
2	Didier RIVIERE	Laurent DUMONT	Nicolas VANNEAU	Lionel GAUTHIER
3	Patrick VABOIS	Christine DI GENNARO	Sylvie BEZANNIER	Corinne LUCAS

## 18. ROSIERE 2014

### Délibération 2014-018

Monsieur VANNEAU rappelle qu'afin de répondre aux souhaits d'Eugène Cellot, une rosière doit être élue chaque année et doit répondre aux critères suivants :

- Être âgée de 18 à 21 ans le dimanche des Rameaux (13 avril 2014)
- Résider dans la commune
- S'engager à entretenir les sépultures de la famille Cellot-Caille pour la Toussaint et les Rameaux

Monsieur le Maire propose de faire un appel à candidature et fixe la fin de dépôt des candidatures au 30 mars 2014.

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appel à candidature

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## 19. INFORMATIONS des DIFFERENTS DEPARTEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

○ Préfecture :

- versement du solde de la DETR de 3 107€ concernant l'aménagement des accès au restaurant scolaire pour le remplacement des huisseries

○ Conseil Général28 :

- versement de la totalité de la subvention de 8 951€ concernant la réhabilitation de l'avenue Malaguet

- versement au titre du fonds départemental de péréquation au titre de l'année 2013 de 3 712€ notamment pour les travaux dans le cimetière

○courrier de la Région Centre concernant le devenir de la RN154

○courrier du Sénat concernant le PLU intercommunal : compromis final

○courrier de l'INSEE suite à notre correspondance concernant le chiffre de la population légale



- courrier de La Poste concernant la revalorisation de l'indemnité compensatrice à 996euros par mois
  - courrier de la mairie de Sours concernant le projet de modification simplifiée du POS de Sours
  - courrier de remerciements de l'Association des Anciens Combattants concernant le versement de la subvention au titre de l'année 2014
  - courrier du Théâtre concernant leurs représentations + affiche
  - signature de l'ordre de service concernant la 2<sup>ème</sup> tranche de l'Eglise, signé en date du 18 décembre 2013, pour l'entreprise RPL
- ➔ Nicolas VANNEAU précise que
- les cours informatiques vont être reconduits pour l'année 2014

Monsieur le Maire précise que ce conseil était le dernier de la mandature, remercie toute l'équipe municipale pour son implication, le personnel ainsi que les personnes qui assistent régulièrement aux séances municipales.

Il souhaite bonne chance à la future municipalité.

## 20. CLOTURE de SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 10.